



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: CREME D'ATELIER SANS SOLVANT

Code du produit: BIZ 751 020

Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale: BizLine SAS.

Adresse: 62-64 Boulevard Péreire - CS 60002.75838.PARIS.FRANCE.

Téléphone : +33 (0)1 42 85 85 00. Fax :+33 (0)1 42 85 71 84. Telex :.

qualite@bizline.fr

www.bizline.fr

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme: INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

Utilisation de la substance/préparation :

Pour éliminer les salissures industrielles moyennes à fortes

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

Autres données :

- Le produit entre dans les limites de la directive Européenne des produits cosmétiques 76/768/CEE
- Le produit entre dans n'est pas classé comme directive 67/548/CEE et 99/45/CE
- Risque de lésion oculaires graves
- Conserver hors de portée des enfants

3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

Autres substances apportant un danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres composants :

- Conformément aux directives de la CEE, ce produit doit être considéré comme un produit cosmétique et accomplit toutes les demandes des directives cosmétiques 76/768/CEE
- Ingrédients: Aqua, Trideceth-10, Polyéthylène, Oleamide DEA, PEG-75 Lanolin, Glycerin, Acrylates / C10-30, Alkyl Acrylate Crosspolymer, Sodium Hydroxide, Polyquaternium-7, Benzylalcohol, Tetrasodium EDTA, Methylchloroisothiazolinone, CI 42051, Methylparaben, CI 19140, Magnesium Chloride, Magnesium Nitrate, Methylisothiazolinone, Propylparaben, Sodium Sulfate, Sodium Chloride, Parfum - Les concentrations limites d'exposition connues, si applicables sont listées dans la section 8

4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :

En usage normal, selon la prescription, pas d'effets ni de symptôme spécifiques connus

Emmener la victime à l'air frais

Consulter un médecin

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Irritation forte. Peut provoquer des rougeurs et des maux sévères

Rincer les yeux avec de l'eau (tiède) au moins 15 minutes;
Enlever les verres de contact.
Consulter immédiatement un médecin

En cas de projections ou de contact avec la peau :

En usage normal, selon la prescription, pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus
Avant que le produit ne sèche, laver la peau abondamment avec de l'eau.
Enlever tout vêtement souillé

En cas d'ingestion :

Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées
Ne pas faire vomir
Faire ingérer du lait concentré ou une noisette de beurre.
Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.
Consulter un médecin.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non concerné.

Moyen d'extinction approprié :

Mousse
Poudre
Eau pulvérisée
CO2

Risque particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits :

- En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:
Formation des gaz toxiques

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles :

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu.
Porter des chaussures avec semelles antidérapantes.
Conserver à l'écart de sources d'étincelles .
Utiliser un respiratoire approprié en cas d'incendie et de ventilation insuffisante.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.
Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes souterraines

Méthodes de nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.
Assembler les matériaux répandu dans un conteneur
Faites absorber les résidus par du sable ou par d'autre matériaux inertes.
Transporter vers une décharge officielle.
Nettoyer la surface avec beaucoup d'eau.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation :

Suivre les règles d'usage en matière d'hygiène et de sécurité compte tenu de l'inflammabilité
Conserver à l'abri du gel
Conserver dans un endroit frais (< 35°)
Conserver dans un endroit sec et bien ventilé

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Mesures d'ordre technique :

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Protection respiratoire :

Garantir une ventilation suffisante

Protection des yeux et du visage :

Porter des lunettes de sécurité

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales :

Etat Physique : Liquide Visqueux.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH de la substance/préparation : Neutre.
Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est : 6.50 .
Point/intervalle d'ébullition : 100 °C.
Intervalle de Point Eclair : non concerné.
Pression de vapeur : Supérieure à 300kPa (3 bar).
Densité : > 1
Hydrosolubilité : Soluble.
Viscosité : > 7 Pa.s
Taux d'évaporation : < 1

Autres informations:

Point/intervalle de fusion : non précisé
Température d'auto-inflammation : non précisé.
Point/intervalle de décomposition : non précisé.

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

La préparation ne contient aucune substance classée comme dangereuse selon la directive 67/548/CEE.

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée écologique sur la préparation elle même n'est disponible.

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.
Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.
Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.
On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2007 - IMDG 2006 - ICAO/IATA 2007).

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations. A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses). Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE. Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

16 - AUTRES DONNÉES

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3: